



A.I.V.N. – Association Intercommunale Vallon du Nozon pour l'épuration des eaux usées

Le Comité de direction de l'Association Intercommunale du Vallon du Nozon porte à la connaissance des électeurs et électrices que, dans sa séance du 27 septembre 2022 à Premier, le Conseil Intercommunal a pris les décisions suivantes :

1. *Préavis 2/2022 – budget 2023* : accepté le budget 2023 tel que présenté, présentant un montant à répartir entre les communes de fr. 220'000.—.
2. *Préavis 3/2022 - investissement de deux surpresseurs aérateurs de biologie* : accepté un investissement de fr. 90'000.- pour le changement de deux surpresseurs aérateurs de biologie de la marque Aerzen, amortissables sur 10 ans.
3. *Préavis 4/2022 – réalisation d'une place de centrifugation* : accepté la réalisation d'une place de centrifugation selon les plans établis par le Bureau DTP à Orbe, pour un coût total estimé à fr. 58'500.-, amortissable sur 10 ans.

Les électeurs peuvent consulter les préavis soumis à référendum au secrétariat de l'Association, p.a. Valérie Chezeaux, route de Premier 6 à 1329 Bretonnières (tél. 024/453.18.73).

La demande de référendum doit être annoncée par écrit au Préfet du District du Jura Nord Vaudois, aux conditions des articles 112 et suivants de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) dans les 10 jours suivants la publication dans la Feuille des avis officiels.

Au nom du Conseil Intercommunal de l'AIVN :

Le Président :

M. Pierre Chollet

La Secrétaire :

Mme Valérie Chezeaux